

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Le onze décembre deux mille vingt cinq à 18 heures 30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

**Étaient présents :**

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, André BOUARD, Georges CEYTRÉ, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Alain CROS, Bernard DELOSTAL, Jennifer DEVEZE, Christian DONIOL, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Éric JOB, Pierre JUILLARD, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Marie-Pierre RIGAL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Philippe ROSSEEL, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Alain VAN SIMMERTIER, Roland VERNET, Éric VIALA

**Étaient absents excusés :**

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Daniel BERTHEOL, Frédérique BUCHON, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Denis DELPIROU, Fabienne FARRADECHE, David GENEIX, Robert JOUVE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Luc LESCURE, Jean-Paul REBOUL, Danielle ROLLAND, Jean RONGIER, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, Claire TEISSEDRE, Nadia TERREN, André TRONCHE, Jean Louis VERDIER, Roland VIDAL

**Pouvoirs :**

Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Gilles CHABRIER, Philippe LEBERICHEL pouvoir à Djuwan ARMANDET, Philippe SARANT pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD, Nadia TERREN pouvoir à Michel PORTENEUVE

Date et affichage de la convocation : 05 décembre 2025  
Secrétaire de séance : Pierrick ROCHE  
Membres en exercice : 60  
Présents : 33 – Pouvoirs : 4 – Votants : 37

Pour : 37  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

**Objet : Budget principal : admission en non-valeur de créances éteintes**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** le règlement budgétaire et financier de Hautes Terres Communauté ;

**Vu** les demandes d'admission en non-valeur de créances éteintes transmises par Monsieur le Comptable Public du service de gestion comptable de Saint-Flour en date du 13 octobre 2025, par la liste n°7665461431 ;

**Le Conseil communautaire,  
Oui l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

➤ **D'APPROUVER** l'admission en non-valeur de créances éteintes pour un montant total de 17 369,66 € correspondant aux listes des produits irrécouvrables suivants, dressé par le Comptable Public par la liste n°7665461431 :

| Exercice | Pièce n°       | Motif de la présentation             | Nature                   | Imputation | Montant    |
|----------|----------------|--------------------------------------|--------------------------|------------|------------|
| 2014     | T-706800000114 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ | 302 – Ordre de versement | 6542       | 3 801,60 € |
| 2015     | T-706800000019 | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ | 302 – Ordre de versement | 6542       | 4 082,40 € |
| 2008     | T-491370511    | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ | 9933 – Loyers            | 6542       | 8 764,21 € |
| 2008     | T-491370611    | Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ | 9931 - Loyers            | 6542       | 721,45 €   |

- **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2025 chapitre 65 – Autres Charges de gestion courante, article 6542 – Créances éteintes ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Comptable Public de Service de Gestion Comptable de Saint-Flour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an  
Pour copie conforme

Le Président,  
Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance  
Pierrick ROCHE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.